

**NOTE DE PRESENTATION
BREVE ET SYNTHETIQUE
DU BUDGET PRIMITIF 2023**

Sommaire

I. Le cadre général du budget

II. La section de fonctionnement

III. La section d'investissement

IV. Conclusion

I. Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif.

La présente note sera disponible sur le site internet de la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2023. Il respecte les principes budgétaires :

- annualité,
- universalité,
- unité,
- équilibre,
- sincérité.

Le budget 2023 a été voté le lundi 3 avril 2023 par le conseil municipal.

Ce budget a été réalisé sur les bases du Débat d'Orientation Budgétaire présenté au conseil municipal du 30 janvier 2023.

Il a été établi avec la volonté :

-de maîtriser au mieux les dépenses de fonctionnement malgré un contexte inflationniste et une hausse très importante attendue de nos factures d'énergie (hausse de près de 70%), tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;

- de poursuivre des travaux d'amélioration des bâtiments communaux du Coeur de Marsat, dans l'attente de la mise en oeuvre du futur projet de rénovation de l'école, en engageant cette année la rénovation complète de la salle polyvalente Jacques Prévert qu'on ambitionne de financer à 80 % par le biais notamment du Fonds vert alloué par l'Etat pour la transition énergétique.

- de poursuivre des travaux de voirie et des aménagements pour améliorer la sécurité des déplacements dans Marsat.

-de mobiliser des subventions auprès du Conseil Départemental, de la communauté d'agglomération, de la Région et des institutions au service des communes, chaque fois que c'est possible ;

-de diminuer la dette en finançant tous nos investissements sans recours à l'emprunt.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité :

D'une part, se trouve la section de fonctionnement, représentant la gestion des affaires courantes et regroupant l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. Au niveau des recettes, l'essentiel est constitué du montant de la fiscalité directe locale avec le produit des seules taxes foncières qui représentent avec 742 762 € attendus près de 70% du montant des recettes réelles totales prévues à hauteur de 1 061 343 €. Pour les dépenses, le poste le plus important est celui des dépenses de personnel représentant 45,3% du montant des dépenses réelles totales prévues pour 982 101 € puis les charges générales représentant 40,4 % du montant des dépenses réelles totales prévues .

D'autre part, figure la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir et engager des opérations d'équipement pour la commune.

II. La section de fonctionnement

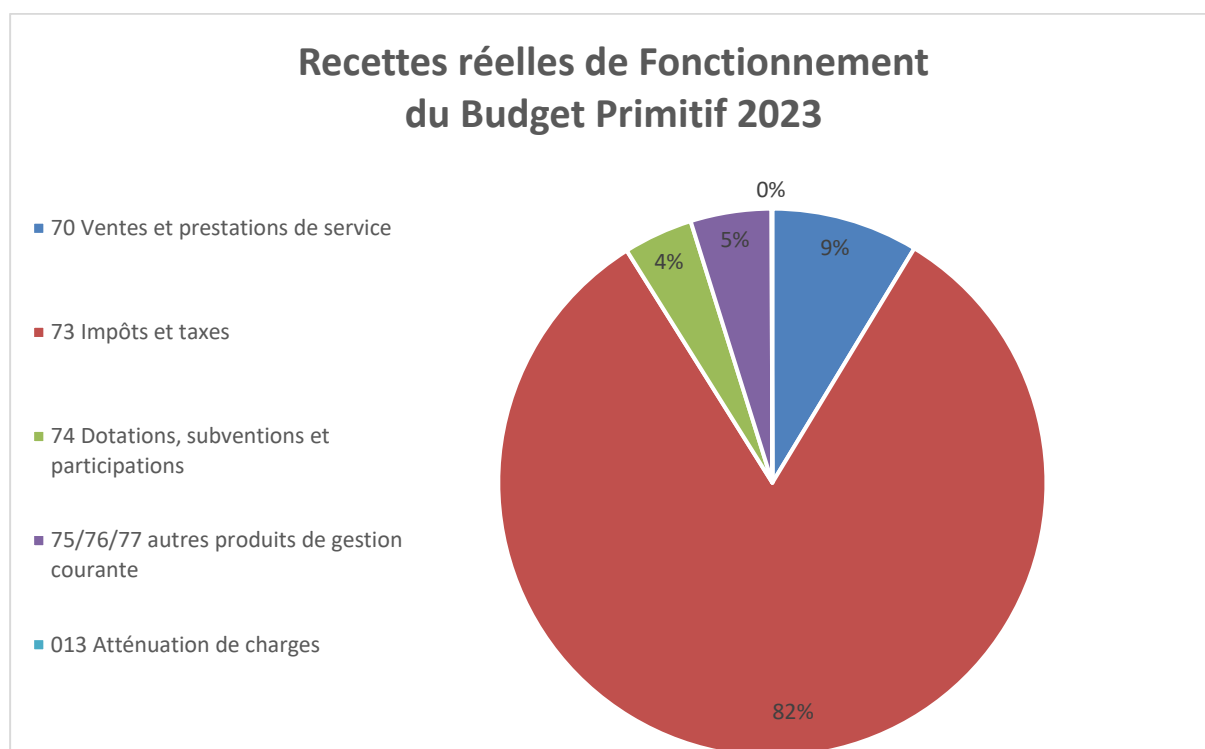
Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, centres de loisirs...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement au budget 2023 représentent 1 061 343 euros hors l'excédent de fonctionnement reporté (523 131 €).

La principale ressource budgétaire de la commune reste les produits de la fiscalité directe locale en particulier le produit attendu de la Taxe Foncière qui est estimé à 742 762 € (représentant 70% des recettes réelles de fonctionnement). Cette recette fiscale est en forte hausse du fait de la revalorisation des bases locatives qui sera de 7,1 % en 2023 (revalorisation basée sur la variation de l'IPCH entre novembre 2021 et novembre 2022).

S'agissant des diverses dotations (DGF, DSR et DSC), celles-ci seront plutôt stables en 2023.

Par ailleurs, il est à noter une baisse de l'attribution de compensation de 44 458 € qui résulte notamment du transfert à R.L.V. de la dépense du SDIS (38 714 €). Ainsi corrélativement le chapitre 65 est réduit de cette dépense SDIS de 38 714 €.



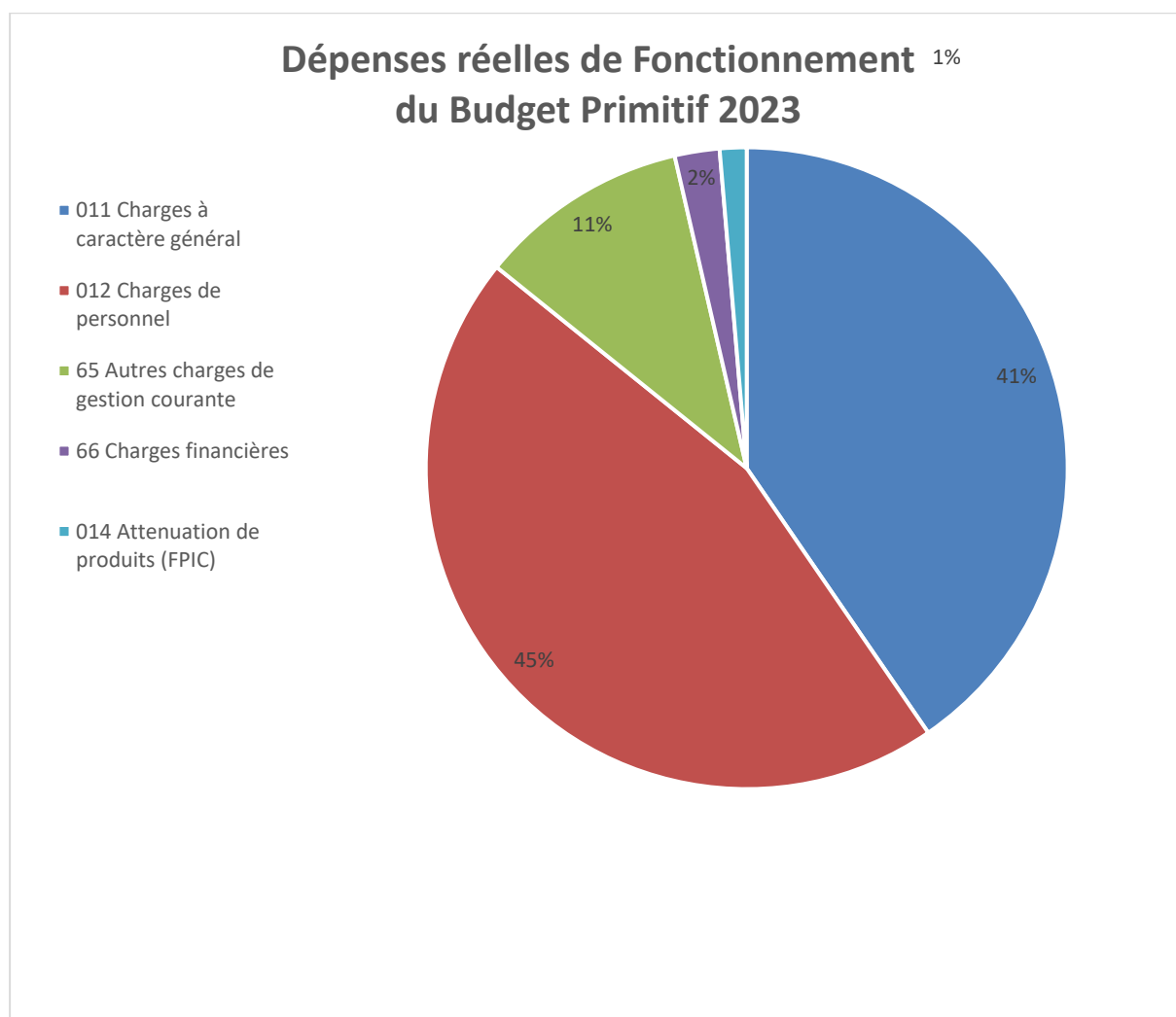
Les dépenses de fonctionnement sont notamment constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les dépenses réelles de fonctionnement du budget 2023 représentent 982 101 € hors charges exceptionnelles et dépenses imprévues (409 100 €).

Le principal poste de dépenses est celui des dépenses de personnel qui représentent 45,3 % des dépenses de fonctionnement avec un montant de 445 437 €.

Elles augmentent du fait de la prise en compte d'un recrutement d'un agent contractuel administratif pour palier à des charges nouvelles de travail (suivi de marché public pour les nouveaux projets d'investissement, passage du budget communal à la M57 au 01/01/2024, informatisation de la gestion des concessions du cimetière,,,...).

Le second poste est celui des charges à caractère général avec 397 039 € (représentant 40,4 % des dépenses réelles de fonctionnement). Il a été pris en compte une augmentation du coût de ces dépenses du fait de la hausse de l'inflation et tout particulièrement de la très forte hausse du coût de l'énergie.



Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Tableau récapitulatif :

<u>RECETTES</u>	<u>BP 2023</u>
Total recettes de fonctionnement	1 584 475,09
70 Ventes et prestations de service	92 026,00
73 Impôts et taxes	874 673,00
74 Dotations, subventions et participations	43 460,80
75/76/77 autres produits de gestion courante	50 670,91
013 Atténuation de charges	512,46
042 Opérations de cessions	0,00
002 Excédent de fonctionnement reporté	523 131,92
<u>DEPENSES</u>	<u>BP 2023</u>
011 Charges à caractère général	397 039,35
012 Charges de personnel	445 437,34
65 Autres charges de gestion courante	104 178,22
66 Charges financières	22 190,00
67 Charges exceptionnelles	329 400,00
014 Attenuation de produits (FPIC)	13 256,00
022 Dépenses imprévues de fonctionnement	72 000,00
042 Opérations d'ordre (amortissements + opérations cessions)	22 526,00
023 Virement à la section d'investissement	178 448,18
Total dépenses de fonctionnement	1 584 475,09

III. La section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir et contribue à accroître le patrimoine communal. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de Marsat à moyen ou long terme.

Le budget d'investissement regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, informatique, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création. Par ailleurs, figure parmi les dépenses d'investissements le remboursement annuel du capital des emprunts contractés.

- en recettes : deux types de recettes coexistent ; les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus. Par ailleurs, pour financer ses investissements, la commune peut recourir à l'autofinancement (par virement à la section investissement d'une partie de l'excédent de fonctionnement) et/ou à l'emprunt.

Les principaux projets de l'année 2023 sont les suivants :

- Rénovation thermique et agrandissement de la salle polyvalente Jacques Prévert
- Travaux de voirie (chemin de Batignolles, chemin des Vergnes) et aménagement de sécurité routière à l'entrée de Marsat Route de Clermont
- Passage en leds de 80% des poteaux d'éclairage public
- Finition des travaux de l'extension de la mairie (acoustique et réseaux)

Cela représente un montant de dépenses d'opérations d'équipement de 535 494 € pour 2023 plus des restes à réaliser de dépenses de 2022 de 358 871 €.

Les subventions d'investissements attendues sont les suivantes :

- **DSIL, DETR et le Fonds Vert** pour les travaux de la rénovation de la salle polyvalente.
- **FIC** pour les travaux de voirie
- **Fonds de concours Territoires d'énergie et R.L.V** pour l'éclairage public.

Pour financer l'ensemble des investissements prévus, il est envisagé un autofinancement de 178 448 € sans recours à l'emprunt.

Dépenses investissement	RAR 2022	BP 2023
déficit d'investissement n-1	0,00	0,00
remboursement d'emprunts n	0,00	91 648,16
opérations d'équipement	350 471,52	535 494,80
020 Dépenses imprévues d'investissement		20 000,00
041/ Opérations patrimoniales	0,00	114 800,00
<i>Opérations Bloc Enedis</i>	0,00	
Opérations de cessions/acquisitions/rachats	0,00	11 330,22
Diagnostics et études	8 400,00	0,00
Attribution compensation investissement RLV		482,00
Dépôts et cautionnements	0,00	
total Dépenses	358 871,52	773 755,18
	1 132 626,70	
Recettes investissement	RAR 2022	BP 2023
FCTVA	0,00	100 933,00
Taxe d'aménagement	0,00	25 000,00
subventions (dont A de P et étude réseau chalet)	223 027,00	323 208,00
emprunts	0,00	0,00
affectation N-1 (1068)	0,00	109 796,45
Amortissements	0,00	22 526,00
<i>Opérations Bloc Enedis</i>	0,00	0,00
024 produits de cessions		
Opérations de cessions/acquisitions	0,00	8 840,00
041/ Opérations patrimoniales	0,00	114 800,00
021 prévision autofinancement		178 448,18
excédent d'investissement n-1	0,00	26 048,07
total Recettes	223 027,00	909 599,70
	1 132 626,70	
Dépenses par opération	RAR 2022	BP 2023
acquisitions - 101	12 350,00	30 142,80
bâtiments - 104	15 800,00	359 940,00
voirie et eaux pluviales - 105	36 191,00	69 589,00
aménagement cœur de Marsat - 106	21 861,00	2 100,00
sentiers de randonnée - 107	0,00	4 000,00
projet école - 108	12 970,00	21 200,00
aménagements et travaux divers - 113	0,00	0,00
église - 116	6 744,00	0,00
éclairage public (pas d'opération - ex op 117)	33 055,52	31 523,00
secteur château - 121	0,00	0,00
aménagement mairie - 122	211 500,00	17 000,00
total opérations	350 471,52	535 494,80

IV. Conclusion

Ce budget s'inscrit dans un contexte inflationniste et prend notamment en compte une hausse importante des dépenses d'énergie dont le volume reste difficile à prévoir. Néanmoins, la revalorisation des bases locatives engendrera des recettes supplémentaires qui devraient permettre de mieux supporter la hausse attendue des dépenses de fonctionnement.

Malgré ce contexte, et sans recours à l'emprunt, des investissements importants pour plus de 500 000 € restent au programme de cette année 2023. Pour réaliser ces opérations, outre l'autofinancement, la commune entend solliciter au mieux les subventions et aides publiques possibles (FIC, Fonds de concours RLV, DSIL, DETR...) et notamment profiter de l'opportunité cette année de la mise en place du Fonds vert pour la transition énergétique afin de financer à hauteur de 80% la rénovation de la salle polyvalente.

Ce budget, tout en préservant la bonne santé financière de la commune, doit ainsi permettre de poursuivre l'amélioration du cadre de vie des Marsadaires et leur garantir une qualité des services rendus.